

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GALAN
Séance du 27 janvier 2026

N°02/2026

Objet : Fonds d'Aménagement Rural 2026 (F.A.R.)

L'an deux mille vingt-six et le vingt-sept janvier à 20 Heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Madame Martine LABAT (Maire).

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15 ; en exercice : 12 ; qui ont pris part à la délibération : 12

Date de la convocation : 21 janvier 2026

Présents : LABAT Martine, BOUSSIER Jean-Yves, BRILLOUET Jean, LAPEYRE Laurent, SOYER William, BASTIN Dona, MORLAIS Jean-Claude, LORIN-BIRD Geoffrey, STREET Christian, CAZENAVE Jean-Marie, BOUSSIER Claire.

Absent excusés : HOLUBOWICZ Serge

Procuration de vote : HOLUBOWICZ Serge à LABAT Martine

A été nommé secrétaire : Monsieur SOYER William

Madame le Maire expose au Conseil Municipal le projet de réaliser des travaux de modernisation de la voirie communale sur divers chemins communaux.

En conséquence, elle propose à l'assemblée d'inscrire ce programme de travaux pour l'année 2026, suivant le devis estimatif établi par la S.A.S. DASTUGUE à Galan, pour un montant de 31 441,00 € H.T.

Elle propose également de demander une aide du Conseil Départemental au titre du F.A.R. 2026.

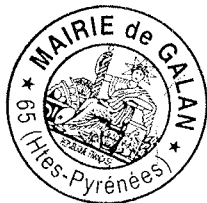
Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,

Par 11 voix : Pour 1 voix Contre

- Approuve le devis estimatif présenté par la S.A.S. DASTUGUE pour un montant de 31 441,00 € H.T.
- Sollicite du Conseil Départemental l'attribution d'une subvention au taux le plus élevé possible dans le cadre du F.A.R. 2026
- Décide de prévoir le financement au budget primitif 2026.

Ainsi fait et délibéré, Les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Martine LABAT, Maire



William SOYER, Secrétaire de séance

